

**COMMUNE DE
BETTELAINVILLE**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 JANVIER 2017**

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	15
PRESENTS :	10
VOTANTS :	12

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois janvier à vingt heures,
Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie
en séance publique sous la Présidence de Monsieur KIFFER René, Maire.

Étaient présents :

Mmes LELEUX Aline,
MM KIFFER René, DIOU Bernard, DAGNEAUX Joël, COUTURIER Jean-Marc, FRANCOIS Christian,
GILLES Laurent, LECOMTE Dominique, SABATIER Joël, VIGNALE Pascal.

Absents excusés : Mme RAMEAU Aline, MM METHIA Yves, RENEAUX Jean-François
Mme TASSETTI Jocelyne donne procuration de vote à M. DIOU Bernard
Mme VALENTIN Joëlle donne procuration de vote à M. FRANCOIS Christian

Date de l'envoi de la convocation : 16 janvier 2017

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 09 décembre 2016

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 09 décembre 2016.

2. Travaux urbains : demande de subventions

Le Maire expose à l'assemblée la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police entre les communes de moins de 10 000 habitants. Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération « Aménagement de sécurité dans la traversée d'Altroff ».

L'aménagement sera composé d'un carrefour à feu vert récompense avec passage piétons et de ralentisseurs (coussins berlinois) à Altroff sur la route départementale n°55 au centre du village, afin d'améliorer la sécurité.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 35 425 € HT.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de réaliser les travaux d'aménagement d'un carrefour à feux et ralentisseurs pour sécuriser la traversée du village d'Altroff, pour un montant prévisionnel de 35 425 € HT ;

- **S'ENGAGE** à réaliser ces travaux avant le 15 octobre 2017 et les inscrire au budget en section d'investissement ;
- **ARRETE** le plan de financement comme suit :
 - Demande de subvention au titre des amendes de police (30 % du montant HT des travaux), soit 10 627 € HT
 - Autofinancement : 24 798 € HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée, à hauteur de 30 % du montant HT des travaux ;
- **S'ENGAGE** à prendre en charge la gestion des équipements subventionnés.

3. Divers

La présente séance du Conseil municipal est levée, le vingt-trois janvier deux mille dix-sept à neuf heures et trente minutes.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.
Bettelainville, le 25/01/17
Le Maire, René KIFFER

